

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Plus de 22 000 sites autorisés pour la 4G au 1^{er} novembre 2015

Maisons-Alfort, le 4 novembre 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

1. Au niveau national

Au 1^{er} novembre 2015, 22 110 sites sont autorisés, dont 19 162 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au cours du mois d'octobre, les autorisations et les mises en service se sont accélérées. Avec une progression de 2,1 % pour les stations autorisées et plus de 3 % pour les mises en service, cette dynamique a été commune à l'ensemble des bandes de fréquences.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

12 874 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 4,8 % sur un mois).

7 587 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 5 % sur un mois).

15 406 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 2,3 % sur un mois).

Avec l'arrivée de Numericable - SFR (161 nouvelles stations), l'ensemble des opérateurs dispose désormais de sites autorisés dans la bande 1 800 MHz. Néanmoins, Orange et Numericable SFR ne pourront exploiter commercialement ces sites qu'à partir du 25 mai 2016, conformément aux autorisations délivrées par l'ARCEP.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (8 028 sites)
2. Bouygues Telecom (6 789 sites)
3. Free Mobile (5 164 sites)
4. Numericable-SFR (3 697 sites)

Au cours du mois dernier, les mises en service ont connu un rythme plus soutenu avec notamment une hausse de **5,8 % dans la bande 2,6 GHz et 4 % sur la bande 800 MHz.**

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à 41 363, dont 1 991 concernent l'Outre-Mer.

En 2G, 40 982 sites sont autorisés sur l'ensemble du territoire, dont 2 557 Outre-Mer.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires. Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire »). La localisation précise des sites autorisés par l'ANFR est également disponible sur ce site.

Au 1^{er} novembre, six départements ont représenté près de 25 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole : la Charente, Paris, le Gard, la Gironde, les Vosges et l'Ardèche.

Pour plus d'informations sur l'observatoire : www.anfr.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.